



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 21 janvier 2022  
-----

**Président de séance** : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI.

**Absents excusés** : Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Jean THAON.

**RAPPORT N° 22-B2 - RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

Dans le cadre de la politique bâtiminaire ambitieuse initiée par M. le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), les membres du bureau du conseil d'administration ont donné un avis favorable à la création d'un poste appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (délibération n°21-B33 du 4 octobre 2021) ainsi qu'à celle d'un poste appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (délibération n° 21-B41 du 23 novembre 2021).

Ces créations ont comme objectif de répondre aux remplacements des départs à la retraite d'agents et de faire face aux besoins pour assurer la continuité des missions du groupement fonctionnel patrimoine immobilier.

En l'absence de fonctionnaires correspondants au profil dans ses effectifs, le SDIS 06 a lancé deux procédures de recrutement auprès du centre de gestion qui vous sont détaillées ci-dessous.

À ce titre, il vous est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B (I) ainsi que d'un agent contractuel de catégorie A en contrat de projet (II) au bénéfice du groupement fonctionnel patrimoine immobilier.

**I - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATÉGORIE B**

Cet emploi a fait l'objet d'une ouverture d'offre d'emploi auprès du centre de gestion, en qualité de conducteur d'opérations de construction, sous la référence OF06-2021-05-215855.

Les six candidats ayant répondu à cette vacance de poste ont été invités à participer à trois commissions de sélection, les 6 et 24 août et le 23 septembre 2021. À l'issue, les deux

fonctionnaires qui ont fait l'objet d'une proposition de recrutement ont décliné l'offre, les autres fonctionnaires ne présentaient pas le grade ou les qualifications requises pour ce poste.

Au regard des besoins de l'établissement, l'offre a fait l'objet d'une rediffusion à la suite de laquelle un candidat a répondu. Ce dernier a été invité à participer à une commission de sélection le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté et que ce dernier candidat dispose de l'expérience professionnelle et des compétences adaptées au poste recherché, son profil a été retenu.

Ainsi, il vous est proposé de recruter l'intéressé conformément à l'article 3-3, 2<sup>ème</sup> de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, il convient de préciser :

### **1 - Le motif invoqué :**

Tenant compte de :

- la nature des fonctions et des besoins du service ;
- la nécessité d'assurer l'arbitrage et les choix techniques adaptés dans le cadre de la création, de la réhabilitation et de la gestion des bâtiments ;
- l'obligation de faire respecter l'application des normes et réglementations du bâtiment ;
- la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'exécution des opérations de construction en cours ;
- l'obligation de pallier les absences réglementaires de l'un ou l'autre des agents en activité et d'assurer la continuité de la mission du groupement fonctionnel patrimoine immobilier ;
- la nécessité de veiller à conserver la maîtrise des incidences budgétaires de l'établissement ;

Il est aujourd'hui nécessaire de recruter, pour les besoins du service opérations nouvelles et conduite d'opérations, un cadre de conduite d'opérations.

### **2 - La nature des fonctions :**

L'agent recruté sur cet emploi, sera chargé d'assurer :

- l'assistance au maître d'ouvrage dans le processus décisionnel des projets de bâtiment ;
- la participation au pilotage du programme et la prise en compte des notions de coût global et de qualité de l'environnement du bâtiment ;
- la représentation du maître d'ouvrage ;
- le suivi technique, administratif et financier des contrats de maintenance bâtementaire et des chantiers inscrits au plan pluriannuel d'investissement ;
- le contrôle d'exécution et réception des ouvrages conformément aux contrats ;
- la participation à la coordination des chantiers en collaboration avec la maîtrise d'œuvre.

### **3 - Le niveau de recrutement :**

Pour accéder à cet emploi, un diplôme professionnel en matière bâtiminaire est requis ainsi qu'une expérience indispensable en matière d'économiste et de conduite d'opérations.

### **4 - Le niveau de rémunération :**

- grade correspondant : grade de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- indice : compte tenu de l'expérience de l'intéressé, l'indice de rémunération pourrait être fixé par référence au 6<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe, c'est à dire l'indice brut 458 – indice majoré 401.

Son traitement sera automatiquement majoré lors des augmentations de traitement de la fonction publique. Cet emploi est rattaché au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et permet, à ce titre, d'attribuer le régime indemnitaire correspondant.

Toutes modifications d'indice concernant la rémunération du contractant feront l'objet d'un avenant au contrat initial après avis du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

### **5 - La durée du contrat :**

Ce contrat sera souscrit pour une durée de 3 ans.

Si ces propositions vous agréent, je vous demande de bien vouloir créer, sur les bases des précisions ci-dessus développées, au profit du groupement fonctionnel patrimoine immobilier du SDIS 06 :

- **1 emploi d'agent contractuel de catégorie B, en charge de la conduite d'opérations de construction des bâtiments du SDIS 06.**

## **II – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A (CONTRAT DE PROJET)**

Cet emploi a fait l'objet d'une ouverture d'offre d'emploi de contrat de projet auprès du centre de gestion, en qualité de conducteur d'opération de construction, sous la référence O006211200473746.

Les candidats ayant répondu à cette vacance de poste ont été invités à participer à une commission de sélection les 6 et 17 janvier 2022.

Un agent ayant l'expérience professionnelle et les compétences adaptées au poste recherché a été retenu. Ainsi, il vous est proposé de recruter l'intéressé conformément à l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, il convient de préciser :

### **1 - Le motif invoqué :**

Tenant compte de :

- la nature des fonctions et des besoins du service ;
- de l'impératif de dimensionner le service pour répondre au plan pluriannuel de construction initié par le conseil d'administration de l'établissement ;
- de la nécessité d'assurer l'arbitrage et les choix techniques adaptés dans le cadre de la création, de la réhabilitation et de la gestion des bâtiments ;
- de l'obligation de faire respecter l'application des normes et réglementations du bâtiment ;
- de la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'exécution des opérations de construction en cours ;
- de l'obligation de pallier les absences réglementaires de l'un ou l'autre des agents en activité et d'assurer la continuité de la mission du groupement fonctionnel patrimoine immobilier ;
- la nécessité de veiller à conserver la maîtrise des incidences budgétaires de l'établissement ;

Il est aujourd'hui nécessaire de recruter pour les besoins du service opérations nouvelles et conduite d'opérations, un cadre de conduite d'opérations.

### **2 - La nature des fonctions :**

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer :

- l'assistance au maître d'ouvrage dans le processus décisionnel des projets de bâtiment ;
- le pilotage du programme et la prise en compte des notions de coût global et de qualité de l'environnement du bâtiment ;
- la représentation du maître d'ouvrage ;
- le contrôle du suivi technique, administratif et financier des contrats de maintenance bâtementaires et des chantiers inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- le contrôle d'exécution et réception des ouvrages conformément aux contrats ;
- la coordination des chantiers en collaboration avec la maîtrise d'œuvre.

### **3 - Le niveau de recrutement :**

Pour accéder à cet emploi, un diplôme professionnel en matière bâtementaire est requis ainsi qu'une expérience indispensable en matière d'économiste et de conduite d'opérations.

### **4 - Le niveau de rémunération :**

- grade correspondant : grade d'ingénieur territorial
- indice : compte tenu de son expérience professionnelle, l'indice de rémunération pourrait être fixé par référence au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial, indice brut 518 – indice majoré 445

Son traitement sera automatiquement majoré lors des augmentations de traitement de la fonction publique. Cet emploi est rattaché au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et permet, à ce titre, d'attribuer le régime indemnitaire correspondant.

Toute modification d'indice concernant la rémunération du contractant fera l'objet d'un avenant au contrat initial après avis du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

#### **5 – La durée du contrat :**

Ce contrat sera souscrit pour une durée de 6 ans maximum, en fonction du délai de réalisation des objectifs mentionnés dans les plans de construction et de réhabilitation des centres d'incendie et de secours adoptés par délibération n° 21-27 du 4 novembre 2021.

Si cette proposition vous agréée, je vous demande de bien vouloir, sur les bases des précisions ci-dessus développées, créer au profit du groupement fonctionnel patrimoine-immobilier du SDIS 06 :

- **1 emploi d'agent contractuel chargé de projet de catégorie A, responsable de la conduite d'opérations de construction des bâtiments du SDIS 06.**

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2022 (chapitre 012, article 64) et suivants.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser, au profit du groupement fonctionnel patrimoine-immobilier du SDIS 06, la création d' :

- 1 emploi d'agent contractuel de catégorie B, en charge de la conduite d'opérations de construction des bâtiments du SDIS 06.

et d' :

- 1 emploi d'agent contractuel chargé de projet de catégorie A, responsable de la conduite d'opérations de construction des bâtiments du SDIS 06.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*